



## Réunion de négociation du 1<sup>er</sup> octobre 2009 Compte rendu CFDT France

### 1° Point : La DRH revient sur les accords à la signature depuis le 23 septembre 2009.

- **Accord NAO** : il ne sera pas signé par la CFDT, Nous déplorons que les API soient déjà versées depuis le 1 juillet. alors que les accords ont été finalisés en réunion de négociation le 16 septembre 2009.
  - De plus, la Direction refuse de transformer les montants des déplacements à l'étranger en MG (minimum garanti)
  - Nous avons relevé à maintes reprises qu'il n'y avait pas de changement sur les indemnités depuis la note de Jean Claude MOUHAT.
- **Accord sur le télétravail** : La CFDT demande comme d'autres partenaires le remboursement des frais d'abonnement ( *ex : ADSL ou équivalent*) au prorata des jours passés en télétravail . Si pas de rajout au texte actuel, pas de signature de la CFDT. (*on ne travaille pas gratuitement chez soi*)
- **Accord GPEC** : la négociation dure depuis plus de trois ans (novembre 2006). Subitement, depuis la rentrée, il y a urgence.

A ce jour, l'instance juridique de la CFDT ne sait pas prononcer sur cet accord, ni les sections CFDT. Pour la CFDT, la Direction n'est plus à quelques jours prêts. Si une signature devient urgente, c'est que notre Direction prépare peut être des projets beaucoup plus lourds et, un accord GPEC signé par la majorité des partenaires avant la tempête fournit une image positive du dialogue social de L'entreprise. (une stratégie parfaite avant un éventuel repreneur) A suivre
- **Accord Prime de transport** : cet accord devrait être signé par l'ensemble des organisations syndicales sauf la CFDT. Avant que la CFDT engage sa signature, il faut qu'elle ait l'assurance que cette prime de 16,5 € ne se substitue pas aux frais réels que déclare une majorité des salariés sédentaires. Attention vis à vis des impôts. La CFDT alerte les salariés de NextiraOne France du risque et de l'impact des 16,5 € par mois sur leur déclaration fiscale 2010.

**Note de service voiture** : une fois de plus des économies sont demandées aux salariés et génèrent des inégalités de plus en plus importantes. De plus, des pénalités sont rajoutées, inadmissible.

En 2007, la CFDT avait alerté par courrier des inégalités, qui se sont encore aggravées. Dixit T. MOSBAH : une audi A3 coûte moins chère qu'une Mégane, donnons des Audi à tous.

### 2° Statut des planificateurs,

Une direction qui souhaite harmoniser l'ensemble des statuts en proposant un passage cadre à partir du premier Janvier 2010 pour les planificateurs ayant 5 ans d'ancienneté dans ce métier.

La CFDT a demandé deux ans d'ancienneté dans le métier et a posé la question des planificateurs qui resteraient ETAM.

La Direction est prête à intégrer un passage automatique au statut cadre à l'atteinte des deux ans d'ancienneté dans le métier.

Une demande de passage au grade 16 a été demandée (à suivre). Pas de réponse ferme de la DRH sur ce sujet.

Pour les Etam, la direction souhaite les harmoniser sur les cadres (horaire 38H50 avec une rémunération sur la base d'un variable à 15%, JRTT -13 jours).

Les plages horaires « 12h 30 – 13h 30 » et « 17h 30-18h00 » ne seront peut être plus couvertes. A finaliser

### **3° préparation accord séniors.**

Une direction qui a le couteau sous la gorge, à partir du 1 janvier 2010, si pas d'accord. Une pénalité de 1% de la masse salariale calculée mois par mois tombe.

Vous comprendrez tous pourquoi il y a urgence,

La loi oblige de prévoir trois actions parmi 6 actions prévues dans les décrets et circulaire :

- « 1° Recrutement des salariés âgés dans l'entreprise ;
- « 2° Anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
- « 3° Amélioration des conditions de travail et prévention des situations de pénibilité ;
- « 4° Développement des compétences et des qualifications et accès à la formation ;
- « 5° Aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite ;
- « 6° Transmission des savoirs et des compétences et développement du tutorat.

L'accord ou Le plan d'action doit comporter un objectif chiffré global et des indicateurs.

Nous sommes face à une obligation légale d'intentions et non de réalisation. Nous craignons que l'exonération financière soit le seul objectif de l'entreprise et nous courons le risque que rien ne change.